

Image not found or type unknown



Donation à notre fils pour l'achat d'un bien immobilier

Par **BISEGNA Paulette**, le **22/08/2017** à **17:41**

Nous avons payé à notre fils et notre belle fille pour l'achat de leur maison les frais de l'agence immobilière ainsi que les frais de notaire, somme qui s'élève à 23000 euros. Je souhaite savoir si en cas de séparation nous pouvons récupérer de la part de notre belle fille la moitié de cette somme

Merci d'avance pour votre aide